

QU'EST-CE LA PHASE 2 DU DÉCONFINEMENT ?

Suivant la première phase visant essentiellement à réactiver le secteur de la construction, la phase 2 du déconfinement propose des nouvelles mesures de **sortie graduelle de l'état de confinement, sous réserve du strict respect des mesures sanitaires et des gestes barrières, à partir du 11 mai.**

Ainsi, les activités suivantes sont à nouveau autorisées :

#BleiftDoheem

Le **confinement** (#BleiftDoheem) **n'est plus une obligation légale**, mais reste toujours recommandé.



Les visites ou rencontres à caractère privé organisées à domicile pour un nombre maximal de six personnes s'ajoutant aux personnes vivant déjà au même foyer, dans le strict respect des conditions sanitaires (distance interpersonnelle de 2m / port de masque).



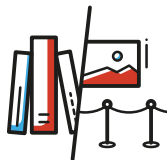
Activités sportives en plein air sans contact physique, non compétitives et sans public. Les piscines publiques restent fermées.



Les regroupements en plein air dans un lieu public pour un nombre maximal de vingt personnes, dans le strict respect des conditions sanitaires (distance interpersonnelle de 2m / port de masque).



Ré-ouverture des commerces (sauf exceptions).



Ré-ouverture des archives nationales, des bibliothèques publiques, musées, centres d'exposition.

QUELS SONT LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER ?

Le succès du déconfinement repose sur 3 principes clés :
la responsabilité personnelle, la solidarité envers les autres et la discipline.



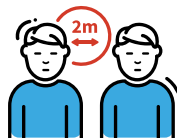
Soyez responsables !

Même si le confinement (#BleiftDoheem) n'est plus une obligation légale, il reste pourtant recommandé de **limiter ses contacts interpersonnels et ses déplacements au nécessaire.** Ceci reste la meilleure manière de protéger vous et ceux qui vous sont chers.



Soyez solidaires !

Le masque ne vous protège que de manière limitée contre une infection, mais **votre masque protège ceux qui sont autour de vous.** Ainsi, vous aidez à limiter la propagation du virus dans la population. Pensez à protéger surtout les personnes vulnérables.
#PasSansMonMasque



Soyez discipliné(e)s !

La responsabilité personnelle et la solidarité envers vos concitoyens sont des gestes barrières additionnels.

N'oubliez pas les gestes barrières traditionnels : se laver ou désinfecter les mains, garder une distance interpersonnelle de 2m, etc.